Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 11 (1935-1936)

Heft: 14

Artikel: Grève [Fortsetzung]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-709245

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Plus que jamais renforçons notre défense nationale

S'il existait hier encore au monde des gens croyant toujours à l'efficacité et à la valeur des traités, pactes, conventions et autres bourdes du même genre, écloses de l'œuf de la politique internationale, ils doivent être aujourd'hui guéris de leur inconcevable crédulité.

La dénonciation par le Reich du Traité de Locarno que du reste bien des événements laissaient entrevoir depuis un certain temps, est maintenant chose accomplie et son exécution, amenant logiquement l'occupation militaire de la zone du Rhin, a créé une atmosphère d'avant-guerre dont on ne saurait nier l'extrême gravité.

Cette zone démilitarisée, créée pour éviter le contact des troupes françaises et allemandes, et permettant à la France de se trouver en mesure de résister aux attaques brusquées éventuelles des armées du Reich ainsi obligées de franchir une distance de 50 km avant d'atteindre la frontière, cette zone disons-nous, abrite actuellement un très important contingent de troupes de toutes armes qui, par leur présence démontrent ouvertement que l'Allemagne entend se libérer définitivement des obligations qu'elle a dû contracter en vaincue à Versailles.

Les circonstances qui ont motivé le coup de force allemand sont connues, la rupture du front de Stresa d'une part, et de l'autre la ratification du pacte franco-soviétique sont venues fournir au Führer le prétexte attendu patiemment par ce politicien audacieux. En moins de 6 heures d'horloge après son discours au Reichstag, l'Europe s'est trouvée en face d'un fait accompli dont la brutale signification menace la sécurité de plusieurs nations et celle de la France en particulier. Or, dans ce domaine, qui dit France, dit aussi Suisse, car on sait combien notre sort, en cas de guerre future, serait lié à celui de ce grand pays.

Sommes-nous aujourd'hui suffisamment protégés? Nos frontières sont-elles couvertes? Il faut bien avouer que non et que les efforts entrepris pour consolider notre défense nationale sont encore loin du but qu'ils se proposent d'atteindre. Après ce qui vient de se passer, il n'y a qu'un pas à franchir, pour penser que si les plans stratégiques de l'Allemagne voient un avantage à la violation de la neutralité suisse, afin de frapper plus facilement la France au flanc, le Reich considèrera une fois de plus ses engagements les plus formels comme chiffon de papier et n'hésitera pas à nous attaquer.

C'est pourquoi nous ne cesserons de répéter, jusqu'à résultat, que la fortification de notre frontière nord est d'une urgence telle que d'elle dépend certainement tout notre système défensif.

Des crédits ont été demandés et votés d'urgence par les chambres pour l'établissement d'ouvrages fortifiés sur nos frontières les plus exposées, pourtant, depuis le vote de ces crédits, le public suisse se trouve dans l'ignorance complète de l'emploi qui en a été fait. Il est indéniable qu'une certaine discrétion sur la nature et la construction de ces ouvrages est nécessaire, mais tout au moins aimerait-on savoir s'ils sont en voie d'achèvement ou si leurs plans dorment encore dans quelque tiroir du Palais Fédéral! Le pays a le droit d'être renseigné d'une façon très générale — aujourd'hui plus que jamais — sur ce qui a été fait ou ce qui est encore à faire, et nous ne doutons pas que d'ici peu de temps satisfaction lui soit donnée.

Pour nous Suisses, il n'y a qu'une conclusion à tirer des événements qui viennent de se dérouler: c'est que l'Allemagne s'estime aujourd'hui assez puissante pour imposer à nouveau sa volonté. Et pour ceux de nos soldats qui ont vécu de 1914 à 1918 aux frontières sous l'uniforme, ils savent ce que cela veut dire. *E. N.*

Grève

(Suite.)

Après une rapide inspection par les chefs de sections, tous les sous-officiers du bataillon furent appelés à l'ordre, et ici se place l'un des épisodes les plus émouvants de cette mémorable journée, dont le souvenir ne s'effacera jamais de la mémoire de ceux qui l'ont vécue. J'en revois le décor, comme si c'était d'hier: les recrues derrière nous, les 100 sous-officiers de l'école alignés sur deux rangs devant l'entrée principale de la caserne, celle-ci éclairée par un seul bec de gaz dont la bise aigre faisait se contorsionner la flamme en arabesques échevelées. — Devant le porche, nous faisant face, trois officiers, dont un capitaine-instructeur qui, d'une voix grave et calme, nous adressa la parole à peu près en ces termes:

« Sous-officiers!

Vous êtes appelés à remplir aujourd'hui avec le bataillon de recrues, un pénible devoir en même temps qu'une mission de confiance: le Conseil d'Etat du canton de Vaud vient en effet de nous demander de vous mettre à sa disposition pour assurer l'ordre en ville, qui risque d'être compromis par suite d'une grève déclanchée à Orbe, ayant ensuite gagné Vevey, pour menacer de devenir générale au chef-lieu.

Comme vous le savez, nous nous trouvons dans des conjonctures délicates, puisque la troupe n'est pas instruite, n'en étant qu'à sa deuxième semaine de service; aussi vous appartiendra-t-il de veiller à l'exécution stricte des ordres qui vous seront donnés par vos officiers.

Les ouvriers ont le droit de se mettre en grève, mais ils ont en même temps le devoir d'exercer ce droit dans l'ordre et la dignité; nous savons que la grande majorité des travailleurs le comprennent ainsi, mais nous n'ignorons pas que, comme dans toutes les occasions semblables, des meneurs anarchistes venus du dehors chercheront à pousser aux excès. C'est pour empêcher cette action que l'Etat se trouve contraint, avec votre aide, d'organiser un service d'ordre, afin de protéger la population. Notre tâche est donc celle-ci: Maintenir l'ordre par notre présence d'abord; si elle ne suffit pas, par les manœuvres qui vous seront commandées; enfin si, contre toute attente, elles se révèlaient inefficaces, nous devrions alors avoir recours à la force, c'est-à-dire aider la police dans l'arrestation des meneurs, tenir en respect les émeutiers, et, à toute extrémité, mais nous voulons en repousser même la pensée, nous défendre par le feu si nous venions à être attaqués. Dans cette sinistre prévision, laquelle, je le répète, nous est particulièrement pénible, mais que nous devons envisager comme faisant partie de la mission qui nous est confiée, nous prenons les dispositions suivantes: La troupe n'étant virtuellement pas armée, puisqu'elle ne sait pas tirer, les sous-officiers seuls recevront des cartouches à balle, dont un chargeur dans le fusil et deux dans les cartouchières. Encore une fois, il ne devra en être fait usage qu'à la toute dernière extrémité, en cas de danger imminent, et seulement sur ordre de vos supérieurs, après les sommations d'usage.

Il est ainsi bien établi qu'aucune intention agressive ne préside à notre mission, qui est au contraire conciliatrice puisqu'elle ne tend qu'à maintenir l'ordre.

Je vous pose donc la question, à laquelle je vous demande de répondre en toute conscience: Sous-officiers, êtes-vous prêts à accomplir votre devoir? »

Nos cent voix répondirent en une seule: « Oui, mon capitaine! »

Alors apparurent les redoutables petites caisses à poignées de corde, contenant les cartouches à balle dont les chargeurs étaient bruns à l'époque; les fourriers distribuèrent trois chargeurs à chacun, puis les armes furent chargées sous le commandement d'un sergent-major. Nous regagnons nos sections, le bataillon est annoncé au commandant de l'école par le major-instructeur B..., mort depuis lieutenant-colonel; quelques ordres retentissent, et nous quittons la caserne en colonne de marche.

Le temps avait passé; il était 5 heures, le jour commençait à poindre; ma compagnie se trouvant en queue du bataillon, j'en voyais la longue ligne se profiler sur la route. Cela dura peu, car, sur la place du Tunnel, les compagnies déboîtèrent sans bruit dans des directions opposées. La mienne passa le Tunnel, la Solitude et atteignait avant 6 heures la Maison du Peuple, qu'elle occupa afin d'y empêcher toute réunion. On forma les faisceaux, puis, sauf un poste à l'entrée, on s'assit sur les murs, avec permission de parler et de fumer. Le jour était venu; il ne pleuvait pas, et même il y eut plusieurs éclaircies, ce qui contribua à nous mettre de bonne humeur.

Vers 7 heures, premier incident, de minime importance: L'actif secrétaire-fondateur de la Maison du Peuple, arrivant à son bureau, se heurte au poste de garde: ébahissement, il ne comprend pas; et quand il comprend, naturellement il proteste. Le chef de compagnie lui explique notre mission, en lui disant qu'il peut occuper son bureau et vaquer à sa besogne, ce qui arrange tout.

A 9 heures, relevés par une autre compagnie, nous mettons baïonnette au canon, puis partons à travers la ville en ligne de sections (25 hommes de front). Le public nous regarde avec curiosité et sympathie, impressionné par les baïonnettes et les douilles de cartouches qui s'étalent dans les gaines sur la poitrine des recrues (on ignore que ce sont des cartouches à blanc, donc inoffensives!). Nous nous apercevons tout de même que beaucoup d'ouvriers ne travaillent pas: c'est bien la grève, comme le prouvèrent les péripéties qui ont suivi.

Nous allons prendre un peu de repos à Tivoli, où, paraît-il, un meeting était prévu; établissement de barrages, formation des faisceaux et repos pour la troupe. On nous réunit pour nous donner lecture d'une proclamation du commandant de place désigné par le Conseil d'Etat en la personne du lieutenant-colonel G... Ce document, très bref, informait la population de la nomination effectuée, puis le commandant déclarait que, pour faciliter sa mission, il interdisait tout rassemblement, que la police et la troupe seraient chargées de faire exécuter cet ordre, et terminait par un appel au calme pour lui faciliter l'accomplissement de la tâche. — Proclamation très digne, comme on voit, évitant toute exagération et se bornant à l'essentiel. Combien plus mesurée que celle de l'adversaire, le Comité de grève, qui nous fut lue aussi, par contraste; je me souviens qu'il y était question, outre l'habituel cliché des « chiens de garde du capital », des « brutes militaires gorgées d'alcool ». Or, il n'y avait là qu'un bataillon de jeunes gens, armés pour la forme, peut-on dire, déjà fatigués et qui n'avaient rien bu ni mangé depuis plus de six heures, puisque nous n'avions même pas de pain dans notre sac. Ah! dès ce moment, et sans vouloir préjuger des opinions de mes camarades et de nos subordonnés, nombreux furent ceux dont les yeux s'ouvrirent d'une façon définitive, j'en suis certain, sur la sincérité de tels partis et meneurs, très audacieux sur le papier, mais toujours anonymes!

(A suivre.)

Petites nouvelles

Pour la première fois cette année, les participants aux *cours préparatoires de cadres* précédant immédiatement les cours de répétition, sont convoqués par l'affiche de mise sur pied et non plus par ordre de marche individuel. Rappelons que l'entrée en service de ces cours a lieu sur la place de rassemblement pour les sous-officiers 24 heures avant la troupe et 48 heures pour les officiers.

*

Dès le 1er février 1936 avec validité jusqu'à fin 1937, le taux de la solde militaire a été fixé comme suit par le Conseil fédéral: Colonel commandant de corps fr. 27.—, colonel divisionnaire 22.—, colonel 17.—, lieutenant-colonel 14.—, major 12.—, capitaine 10.—, premier-lieutenant 7.50, lieutenant 7.—, secrétaire d'état-major (adjudant sous-officier) 6.—, adjudant sous-officier 4.—, sergent-major 3.50, fourrier 3.—, sergent 2.50, caporal 2.—, appointé 1.50, soldat 1.30, recrue —.70, aspirant officier et aspirant secrétaire d'état-major (y compris le supplément de solde et la subsistance) 6.50.

*

A l'occasion de la distribution des prix aux patrouilles militaires qui participèrent aux concours organisés avec les trentièmes courses nationales suisses de ski à Davos, M. le conseiller fédéral Minger, chef du Département militaire, a affirmé la nécessité d'une armée forte dans une nation forte. Il a dit notamment: « En présence d'une course aux armements d'une ampleur inconnue à ce jour, l'amour de la liberté et de la démocratie maintiendra toujours l'union des Suisses et ni le socialisme, ni le fascisme, ni le national-socialisme ne seront capables de diviser le peuple suisse. La critique des affaires étrangères doit être modérée, mais, d'autre part, l'étranger ne doit pas ignorer que le peuple suisse n'admet aucune immixtion de l'étranger dans ses affaires intérieures.

La Suisse défendra son point de vue avec force et dignité. Elle s'efforcera de vivre en paix et en bons termes avec tous ses voisins. Elle a besoin d'une armée capable pour la défense de sa liberté. »

Ces paroles, prononcées pourtant avant le coup de force de l'Allemagne en Rhénanie, prennent aujourd'hui une valeur inestimable et il est à espérer que le danger qui nous menace saura une fois de plus faire cesser les querelles de partis au sujet de la défense nationale. C'est l'heure où jamais d'être unis sur tous les terrains, la situation internationale étant tendue comme elle ne le fut jamais encore depuis 1918.

*

Le col. cdt. de corps Guisan a inspecté dernièrement à Bex le 1er cours de dressage pour chiens de guerre. Venus tout spécialement de Savatan, les hommes ont évolué aux Placettes avec les chiens qui leur sont attribués.

Quoique gênée par la pluie, cette inspection a fait une excellente impression. Les officiers ont ensuite visité le parc de dressage qui est actuellement terminé. Six chenils, dont un est aménagé en infirmerie, pourront donner abri à une soixantaine de bergers allemands et belges. L'idée du cdt. du 1er corps qu'un centre de dressage répond à une impérieuse nécessité est en pleine réalisation.

Les derniers jours du cours qui vient d'être donné à Savatan ont été mis à profit pour déménager le matériel de Savatan aux Placettes. En outre, dans quelques semaines, un baraquement acheté à l'entreprise de la Dixence sera amené à proximité des chenils et aménagé à l'intention des soldats qui viendront à Bex pour effectuer leur cours d'entraînement. Trois cours de dressage auront encore lieu cette année sous la direction du cap. Liechti, un spécialiste en la matière.

*

Un intéressant exercice de défense aérienne passive, première grande manifestation de cette nature en Suisse, a eu lieu le 28 février au soir à Thoune. Le signal de l'ouverture de l'exercice fut donné à 19 heures précises. La ville fut im-